

Vendredi 10 novembre 2017-COS

COMPTE-RENDU

Etaient présents:

Collège régional : Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Eric DONZE, Christine TEQUI, André ROUCH.

Collège communal : Adeline MAUDUIT, Louis BLAZY, Anthony PAROLIN-MAURETTE, Gilbert COUVREUX, Jean-Michel GARINO, Bernard DELBOSC, Michel BOUCHE, Marc DUMONT, Jean-Claude COMMENGE, Nathalie DUPUY, Jean-Christophe DANDIEU, Michel ASFAUX, Hervé CLAUSTRE, Christian CARRERE, William ACKROYD, Jean-Noël VIGNEAU, Frédéric VIGNOLES, Pierre ORTET, Alice HUIJSER, Thierry PORTET, Christelle PECH, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Stéphane GARNIER, Francis ROIG, Patrice COMMENGE, Marc DELANGRE, Didier MAZERIES, Charlotte PAGES, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Michel DEJEAN, Denis ROUSSEAU, Janine PASCAL, Gérard GRANGER, Jacqueline MONACO, Marie-Christine DENAT-PINCE, Nathalie AURIAC, Thierry TARIOL, Sophie ESTEULLE, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Thierry TORRES, Gérard PIQUEMAL, Bernard CAVAILLE, Jacqueline MAURAN

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Kamel CHIBLI à Kathy WERSINGER John PALACIN à Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Henri NAYROU André ROUCH, Christine GASTON à Eric DONZE.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD à Bernard CAVAILLE, Maurice BACHELET à Gilbert COUVREUX, Alain DE LA CRUZ RUEDA à Sophie ESTEULLE, Georges POULET à Denis ROUSSEAU, Raymond BERDOU à patrice COMMENGE, Frédéric BONNEL à Jean-Noël VIGNEAU,

Excusés ou absents :

Collège régional : Nathalie MADER, Guy ESCLOPE, François ARCANGELI.

Collège départemental : Alain BARI.

Collège communal : Yannick ALONZO, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIOTTO, Claude DUPUY, Jean-Claude DUBOIS, Antoine DUBURCQ, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Michel ANQUET, Yves GAREL, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Jeanne-Marie BARRE, Aurélie MIR, Bernard Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nicole LACAZE, Cécile MENDOUZE, Annick CHANOT, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Jocelyne SOUM, Simon BAVARD, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Jean-Louis ATTANE, Huguette TOURET, Michèle COLIN, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIAILHE, Rose BALAGUE, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPAIN, Galaad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Denis BELARD, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélita SENTENAC, Yvan GROS, Michel LIMOGES, Monique RALUY, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Maxime ALOZY, Robert THIRION, Jacques BERTRAND, Richard DE MERITENS, Sophie COSTESEQUE, Claude RICHARD, Guy ENDRON, François MURILLO, Jean-Michel DEDIEU, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Christine TOUGNE, Fabrice BENETOUX, Christian ODON, Pierrette LAPEYRE, Guillaume JOLIBERT, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Jean-Michel HUET, Jean-Claude BAREILLE, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Colette ROMIER, Eliane JASPARD, Gabriel FAURE, Gisèle SOLER, Jean-Michel PICARD, Alain SERVAT, Sylviane REGALON, Didier PEYROU, Roland MOLE.

Jean-François MANAUD, Maire de la commune de Cos, accueille l'Assemblée. Il remercie tout les participants pour leur présence. Il tient à souligner l'importance du PNR pour le territoire, notamment pour le tourisme.

Le Président le remercie.

I - PROCLAMATION DES RESULTATS DU CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES 2017 (REF. CHARTE ART. 5.3, 7.1 ET 7.2)

Gérard PIQUEMAL, Vice-président du Syndicat mixte du Parc présente le concours des Prairies fleuries. Depuis 2011, le Syndicat mixte du PNR organise chaque année le concours des prairies fleuries. En 2017, ce concours a concerné le secteur du Pays de Foix. Auparavant il avait concerné le PNR dans sa globalité de 2011 à 2013, puis le Volvestre-Bas Couserans en 2014, le Vicdessos-Tarasconnais en 2015 et enfin le Couserans Ouest en 2016.

Ce concours est désormais partie intégrante du Concours Général Agricole dont les prix sont remis à Paris, à l'occasion du Salon de l'Agriculture. Il a également pris une dimension transfrontalière, avec l'Espagne et l'Andorre, dans le cadre notamment du projet européen Poctefa GREEN auquel participe le SMPNR.

Il explique que le jury était Présidé par Sophie COSTESEQUE, membre du Bureau du SMPNR. Un jury composé d'agronomes, de naturalistes, d'apiculteurs et de paysagistes s'est ainsi rendu au cours du printemps chez 5 éleveurs participants, du Pays de Foix. Les agriculteurs qui ont participé à ce concours son :

- Catherine HARISSON à Serres-sur-Arget,
- Rémi PIQUEMAL à Prayols,
- Laurent LAGUERRE à Montoulieu,
- Gérard QUARANTA à Saint-Martin-de-Caralp,
- Christelle RECORD à Baulou.

Gérard PIQUEMAL annonce les résultats :
Catherine HARISSON reçoit le prix Coup de coeur du jury.
Christelle RECORD reçoit le Prix d'excellence.

Le Comité syndical félicite les éleveurs. Christelle RECORD représentera les Pyrénées Ariégeoises au Concours Général Agricole à Paris en février prochain.

A chacun est offert un panier garni de produits Valeurs Parc, un montage photo de leur prairie réalisée par une photographe professionnelle Sandrine ROUSSEAU.

Afin de valoriser ces démarches de qualité, seront proposés en dégustation en fin de réunion des produits issus de Prairies fleuries.

II – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ANA (ASSOCIATION DES NATURALISTES DE L'ARIEGE)

Le SMPNR et l'ANA sont signataires depuis plusieurs années d'une convention-cadre, qui se décline chaque année par une convention opérationnelle, dans les domaines de l'eau et des zones humides, de la Trame verte et Bleue, de Natura 2000... Le Président rappelle tout le travail de collaboration avec l'ANA. Monsieur Jean-Michel DRAMARD, co-président de l'ANA, souligne que cette convention est la marque de cette collaboration.

Les Présidents signent la convention.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 12 mai 2017 à Soueix-Rogalle. Il est approuvé à l'unanimité.

III – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Composition du Collège des communes (réf. Charte art. 1.4)

Le Président annonce que la commune de Montégut en Couserans a désigné une nouvelle Déléguée : Charlotte PAJEST. Elle se présente à l'Assemblée. Le Président lui souhaite la bienvenue au sein du Comité syndical.

Le Président explique que M. Pascal AUDABRAM, délégué de la commune d'Encourtiech, a décidé de cesser ses fonctions au sein du Bureau du Syndicat mixte en sa qualité de membre du Collège des communes. Il convient de procéder à son remplacement. Il rappelle que les statuts du Syndicat mixte (art. VII) fixent le nombre de délégués du Collège des communes à 14. Les délégués au Bureau sont élus par le Comité syndical sur proposition de leurs collèges respectifs. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.

Le collège des communes propose pour siéger au Bureau : Jocelyne FERT, maire et déléguée de Montesquieu-Avantès.

•

Le Président propose de procéder à l'élection.

A l'unanimité le Comité syndical élit Jocelyne FERT pour siéger au Bureau en tant que membre du Collège des communes. Le Président lui souhaite la bienvenue au sein du Bureau.

IV - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Décision modificative du Budget primitif 2017

Camille JAUDIN, Directrice adjointe, présente en détail la proposition de décision modificative du BP 2017, étudiée par le Bureau lors de sa séance du 28 octobre. Elle précise qu'elle permet l'ajustement du budget aux vues des consommations, la prise en compte des résultats 2016 et l'inscription de nouvelles actions.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de Décision modificative du Budget primitif 2017.

Mise en place progressive du Régime Indemnitare « RIFSEEP » (réf. Charte art. 3.2)

Camille JAUDIN rappelle que le Syndicat mixte a mis en place le régime indemnitaire de ses agents par le vote du Comité syndical le 10 septembre 2005, actualisé le 20 mai 2011.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant en compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat. Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner les fonctionnaires de la filière administrative à compter du 1^{er} janvier 2018. Les collectivités sont en attente des textes pour la filière technique.

Elle explique que le RIFSEEP comprend deux volets :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle. Cette indemnité est la part fixe du nouveau régime indemnitaire.
- Le Complément indemnitaire Annuel (CIA) qui récompense l'engagement professionnel et la manière de servir. Cette indemnité est optionnelle et variable.

Le décret prévoit le maintien du niveau indemnitaire mensuel perçu antérieurement par l'agent.

Le Président rappelle la démarche. Afin de définir le cadre de la mise en place du RIFSEEP, il est nécessaire de définir les critères d'attributions et les groupes par cadre d'emploi. Le 26 septembre 2016, le Bureau a délibéré pour autoriser la commission FAI (Finances et Affaires Internes) à travailler sur le sujet. La commission FAI s'est réunie dernièrement le 5 octobre 2017. Les élus ont travaillé sur la base de documents transmis par le Centre de gestion de l'Ariège. Ces éléments ont été présentés au Bureau, lors de sa réunion du 24 octobre dernier.

Camille JAUDIN explique qu'une fois le cadre défini, le Syndicat soumettra la proposition au comité technique du centre de gestion. Après avoir reçu l'avis, le Comité syndical devra acter par délibération l'application de la refonte du régime indemnitaire de la structure, à compter du 1^{er} janvier prochain.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition pour le RIFSEEP et autorise le Président à soumettre cette proposition au Comité Technique du Centre de gestion.

Renouvellement d'emploi de contractuel en urbanisme, architecture et patrimoine bâti (réf. Charte art. 3, 7.4 et 11)

Le Président rappelle que par décision du Bureau en date du 26 septembre 2016, le Syndicat mixte a décidé de mettre une de ses agentes à disposition du PETR du Couserans, afin d'assurer le pilotage de la réalisation du SCOT du Couserans. Cette mise à disposition a été réalisée au moyen d'une convention entre le SMPNR avec le PETR puis avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP), pour un an.

Il précise que la communauté de communes a fait connaître cet été son souhait de voir prolonger cette mise à disposition, jusqu'à fin 2018. Réuni le 3 octobre dernier, le Bureau du SMPNR a pour cela accepté de conclure un avenant à la convention avec la CCCP. Le Président souligne que cette mise à disposition est intégralement compensée financièrement et que l'agente mise à disposition a été remplacée dès janvier 2017.

Afin de permettre la poursuite en parallèle des missions du SMPNR sur les questions de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine bâti en remplaçant l'agent mis à disposition du projet SCOT, le Président propose de renouveler l'emploi de contractuel, par référence au grade de catégorie A, pour une durée de 1 an.

A l'unanimité le Comité syndical décide de renouveler l'emploi de contractuel en urbanisme, architecture et patrimoine bâti en catégorie A Ingénieur Territorial.

V – PROGRAMME D' ACTIONS

Mise en place d'un « Contrat de Parc » avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (réf. Charte art. 1.4)

Matthieu CRUEGE, Directeur, explique la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée met en place ses nouvelles politiques et organise ses dispositifs, en particulier ceux ciblant les 6 Parcs naturels régionaux et les projets de PNR.

Faisant suite aux échanges passés avec les Parcs naturels régionaux et projets de PNR (Aubrac, Corbières-Fenouillèdes) d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans le cadre de leur association régionale, la Région a proposé aux PNR la mise en place d'une contractualisation. Matthieu CRUEGE précise que celle-ci s'opèrera en deux niveaux et deux temps, pour la période 2018-2021 :

- un contrat cadre structuré autour de 3 volets : Priorités régionales, réalisation des Chartes des PNR, Innovation et expérimentation. Il sera conclu avec l'ensemble des parcs pour une durée de 4 ans et fixera les grands objectifs partagés entre la Région et les Parcs. Une partie évaluation sera également intégrée. Date de vote prévue par la Région : décembre 2017.

- un contrat spécifique ou individuel qui détaillera selon les mêmes volets, les réalisations que la Région soutiendra pour chaque Parc sur une période de 2 ans (2018-2019). A son issue, un nouveau contrat sera mis en place pour les 2 ans restants. Il sera traduit dans une annexe financière. Date de vote prévue par la Région pour chaque Parc : à 1° semestre 2018.

Matthieu CRUEGE explique que le Bureau du SMPNR a étudié et validé ce dispositif lors de ses précédentes séances. Des réunions techniques collectives en Interparcs et des réunions techniques bilatérales Région/Parc ont actuellement lieu, pour avancer sur le contenu du contrat spécifique.

A ce stade d'avancée des travaux, Matthieu CRUEGE propose de faire un point afin d'étudier cette contractualisation et les développements possibles pour le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Il souligne que les PNR d'Occitanie souhaitent dans ce cadre monter des projets Inter-Parc, notamment autour de thème comme le tourisme de nature, l'éducation à l'environnement, la filière pierre sèche, l'eau.

Suite à la présentation détaillée par Matthieu CRUEGE, le Président propose d'approuver le Contrat de Parc à 4 ans.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la contractualisation avec la Région Occitanie et le contrat de Parc à 4 ans, avec la Région Occitanie.

Le Président rappelle que ce sont fêtés les 50 ans des Parcs à Bercy, en octobre. A cette occasion tous les PNR se sont rassemblés pour une manifestation grand public. Le Président est heureux du succès de l'opération et tient à souligner la qualité du soutien logistique et financier de la région Occitanie pour cet événement. Cette aide a permis aux PNR d'Occitanie de se faire remarquer, notamment grâce à un stand commun – le seule toutes les régions françaises – et à l'épicerie des produits des PNR gérée par la Région Occitanie.

Information – Enquête auprès des habitants (réf. Charte art. 4 et 5.2)

Le Président présente Clara MAULER, chargée de projet "enquête auprès des habitants". Clara MAULER présente l'enquête auprès des habitants. Elle rappelle qu'en 2005, une enquête avait permis de récolter les souhaits de la population et de définir des projets, en amont de la création du Parc naturel régional.

Aujourd'hui, un nouveau questionnaire s'intéresse au regard et aux pratiques des habitants des Pyrénées Ariégeoises : quels sont les points forts et les faiblesses des Pyrénées Ariégeoises ? Comment les habitants perçoivent-ils leur évolution ? Comment vivent-ils les Pyrénées Ariégeoises au quotidien ? Quels projets souhaitent-ils voir se développer dans les Pyrénées Ariégeoises ?

Toute la population est invitée à partager ses réponses jusqu'au 28 février grâce à un questionnaire papier diffusé sur tout le territoire (commerces, marchés, lieux publics...) et disponible sur le site internet du PNR.

Le questionnaire dans sa version papier peut être renvoyé gratuitement au Parc grâce à un système de libre réponse. La version numérique est disponible, en ligne sur le site internet du PNR.

Clara MAULER explique qu'à ce jour une centaine de réponses sont déjà parvenues. Et elle ajoute qu'au printemps 2018 des rencontres avec les habitants seront organisées pour approfondir les thématiques qui ressortiront des résultats de ce questionnaire.

Le Président souligne que la mobilisation des délégués est importante pour obtenir des réponses sur tout le territoire. Il signale qu'ils recevront prochainement un jeu de questionnaires, et qu'il leur appartiendra de les diffuser tout autour d'eux.

Le Président présente la nouvelle Présidente du conseil scientifique Anne CALVET. Anne CALVET prend la parole pour dire qu'elle est très honorée d'avoir été élue par les membres du Conseil scientifique et de prendre ainsi la suite d'Alain MANGIN. Elle souligne que le Conseil scientifique est un groupe composé de personnes qui ont chacun leurs spécialités. Aussi, elle souhaite jouer un rôle de « passeur » pour tous ces savoirs.

Le Président présente également Nicolas BEZ, chargé de projet pour la desserte forestière en convention avec la communauté de communes du pays de Tarascon. Ce dernier présente le projet de la desserte et son intérêt pour améliorer la gestion forestière.

Appel à projets – Valorisation du paysage par le végétal (réf. Charte art. 4.3 et 7.1)

Laure CHEVILLARD, chargée de mission paysage, présente l'appel à projet. Elle explique que les paysages du PNR des Pyrénées Ariégeoises sont de véritables atouts pour le cadre de vie de ses habitants. Les qualités paysagères ne sont pas réservées aux grands espaces préservés. Elles contribuent à l'identité des bourgs et des villages. Elles apportent confort et convivialité qui profitent à tous.

Tout comme le patrimoine bâti façonne l'identité d'un territoire, le soin apporté aux espaces extérieurs donne une première impression aux visiteurs, offre une image accueillante de la commune, et bénéficie, au quotidien, à la qualité de vie des habitants. Cependant, on observe ici ou là des aménagements traités de façon très minérale dans l'optique, sans doute, de limiter leur entretien. Or, si la végétalisation des espaces publics participe fortement à la qualité de vie, son rôle est tout aussi important pour la biodiversité et la gestion économe des ressources.

Laure CHEVILLARD explique que des solutions existent pour mener des projets de valorisations paysagères, adaptés aux capacités d'entretien et aux moyens de la commune ; elles nécessitent d'engager une réflexion sur l'ensemble des aménagements communaux existants, afin de mieux connaître le patrimoine existant (végétal et bâti), pour mieux le valoriser et mieux maîtriser sa gestion quotidienne.

Elle annonce que le Syndicat mixte du PNR accompagne les collectivités (communes, communautés de communes...) qui souhaitent s'appuyer sur le végétal pour améliorer le cadre de vie, embellir les espaces publics, et valoriser leur patrimoine en lien avec les paysages environnants. Il met à leur disposition ses compétences pour réaliser un état des lieux « ciblé » qui dégage des pistes concrètes d'aménagement et valorisation paysagère, en fonction de vos spécificités et de vos priorités.

Afin de cibler son intervention sur des projets et de gagner en efficacité, le SMPNR lance un appel à projet auprès des collectivités : communes, communautés de communes... Laure CHEVILLARD demande aux communes qui le souhaitent de candidater avant fin janvier 2018. L'appel à projet sera également diffusé par voie postale et numérique ces prochaines semaines.

Appel à projets – Accompagnement à l'émergence de projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens (réf. Charte art. 4.3 et 8.5)

Luce RAMEIL, Directrice adjointe, présente l'une des actions du Plan Climat Air Energie Territorial du PNR 2016-2021, en application de sa Charte, qui vise à promouvoir le développement des projets participatifs et/ou citoyens de production énergétique en lien avec les retombées économiques et l'acceptabilité locales.

Elle explique qu'il s'agit d'encourager le partenariat avec les collectivités, l'animation locale et les démarches participatives, l'identification de groupes locaux de citoyens, l'accompagnement des groupes (technique, juridique, économique), la création d'une société locale et réalisation des projets, l'appui aux projets ... Pour ce faire, le SMPNR mobilisera notamment le réseau Energies Citoyennes Locales et Renouvelables en Occitanie dans le cadre de l'Interparcs Pyrénées.

Afin de cibler son intervention sur des projets et de gagner en efficacité, le SMPNR lance un appel à projet auprès des collectivités : communes, communautés de communes... L'appel à projet sera également diffusé par voie postale et numérique ces prochaines semaines.

Michel ASFAUX, délégué de la commune de Cos, fait remarquer que la première chose avant de consommer même de l'énergie renouvelable est de ne pas dépenser d'énergie. Luce RAMEIL va dans son sens et rappelle que c'est pourquoi le SMPNR a dans un premier temps mis en place des actions pour diminuer la consommation d'énergie (nuits de la thermographie, visites de maisons exemplaires, suivi énergétique des communes, ..).

Information - Dispositifs d'aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public (réf. Charte art. 4.3 et 8.5)

Luce RAMEIL, Directrice adjointe, annonce qu'en 2017, les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics peuvent bénéficier de nombreuses aides portées par différents financeurs. Afin de vous accompagner dans le montage de ces projets, Luce RAMEIL présente le dispositif.

Bernard DEFFARGES, délégué de la commune de Gourbit, demande comment le SMPNR peut accompagner sa commune pour faire des économies en terme d'éclairage public. Luce RAMEIL lui répond que le SMPNR peut faire un suivi énergétique et ainsi un diagnostic puis aider la commune à choisir des solutions techniques pour son éclairage public, en lien avec le SDE09.

Appel à candidatures - La Saison 7 des nuits de la thermographie (réf. Charte art. 4.3 et 8.5)

Luce RAMEIL rappelle que les Nuits de la thermographie permettent de créer une dynamique d'échanges sur les économies d'énergie dans l'habitat entre les individus, ainsi qu'entre l'Espace Info Energie et le Syndicat mixte du PNR. Ces soirées visent de manière prioritaire le grand public et sont organisées en conséquence, étant entendu qu'elles recouvrent également l'objectif de toucher d'autres cibles telles que les élus locaux, les responsables associatifs, les artisans, maîtres d'œuvre etc.

Les dates et les lieux des soirées sont définis d'un commun accord avec les communes candidates afin d'en maximiser l'impact sur le terrain. Luce RAMEIL annonce qu'il est encore possible d'inscrire 3 communes, et lance un appel aux communes candidates.

Les communes ayant bénéficié de cette opération depuis la première Saison des Nuits de la Thermographie sont les suivantes : Alliat, Alzen, Arignac, Auzat, Bénac, Brassac Cadarcet, Camarade, Campagne sur Arize, Caumont, Cazavet, Cos, Durban sur Arize, Engomer, Eycheil, Ferrières, Gajan, Ganac, La Bastide de Sérou, Le Bosc, Le Mas d'Azil, Loubières, Montels, Moulis, Niaux, Orgibet, Prat-Bonrepaux, Prayols, Rimont, Saint Girons, Saint-Lary, Saint-Lizier, Saint-Pierre de Rivière, Saurat, Sentein, Serres sur Arget, Soueix-Rogalle, Taurignan-Vieux, Vicdessos.

Information - Actions sur la filière bois (réf. Charte art. 8.3)

L'action du Syndicat mixte du PNR sur la filière bois vise notamment à optimiser la valorisation de la ressource forestière pour augmenter la valeur ajoutée produite et la rémunération des différents acteurs de la filière dans les Pyrénées Ariégeoises.

Il s'agit d'exploiter plus et mieux les forêts, dans le but tout à la fois de maintenir et créer des emplois locaux, en préservant le capital forestier d'un point de vue économique, mais aussi écologique, paysager et social.

Depuis 9 ans, le Syndicat mixte du PNR a mis en œuvre ou appuyé un ensemble d'actions des actions en ce sens.

Elodie ROULIER, chargée de mission bois-forêt, présente les actions du SM PNR sur la filière bois et leurs impacts économiques.

Suite à cette intervention, Michel ASFAUX délégué de la commune de Cos souligne qu'il est très difficile d'organiser la filière bois pour faire du bois d'œuvre, car il n'est pas proposé cette qualité de bois, de bois bien séché. Elodie ROULIER confirme que l'un des enjeux est que les professionnels s'équipent pour proposer du bois suffisamment sec pour le bois d'œuvre, et que le SMPNR y travaille avec les opérateurs de la filière.

VI – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Le Président explique que suite à une 1^{ère} rencontre lors de la COP21, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNR) a été sollicitée par le leader de la nation Sapara – en Amazonie équatorienne -, Manari Ushigua, ainsi que l'ONG Terra

Mater, pour un partage d'expériences. Le Parc des Pyrénées Ariégeoises a été identifié par la FPNR parmi les parcs volontaires, pour son profil et sa volonté d'engager une coopération, afin de mener une phase exploratoire. Celle-ci a eu lieu en 2016 : mission en Equateur (juillet) et accueil en France (octobre).

Ces échanges ont permis, tant en interne que pour les acteurs locaux, d'identifier les intérêts croisés entre le PNR et la Nation Sapara, en vue de prolonger éventuellement une coopération. Néanmoins la recherche de financements, malgré le concours actif de la FPNR (Appel à projets MAEDI et Région...), n'a pas abouti et aucune activité n'a pu être réalisée en 2017. La Fédération des PNR s'est donc positionnée pour soutenir le redémarrage de cette coopération.

Le Président explique que le SMPNR organisera un accueil de représentants Sapara dans les Pyrénées Ariégeoises. L'objectif est de permettre au Parc des Pyrénées Ariégeoises et aux Sapara d'approfondir leurs échanges et d'avancer sur le montage de projet et la recherche de financements via l'accueil d'une délégation de 6 personnes, essentiellement des chefs de villages. La Fédération des PNR prend en charge la plus grande partie des frais inhérents à l'opération, le SMPNR assurant la couverture des dépenses liées au séjour de la délégation (hébergement et restauration). Aussi le Président propose aux délégués qui le souhaitent de se faire connaître pour participer à cette rencontre.

Kathy WERSINGER, conseillère régionale et membre du Bureau du PNR, conclut la réunion. Elle salue les participants. Elle explique que dans le plan de la Région Occitanie, est prévue la rénovation des lycées et plus particulièrement une action en direction de leurs cantines pour que leurs approvisionnements contiennent 40 % de produits locaux dont 20 % de Bio.

Puis le Président clôt la séance, en invitant les délégués à la prochaine réunion qui aura lieu le 19 décembre à Lescure, pour les OB 2018.

**Le Président
AndéROUCH**

